


AALTIMMO 3

SOCIÉTÉ CONSEILLÉE PAR AALTO REIM

3 ACTIFS SITUÉS DANS LE GRAND OUEST



SARZEAU (56)
Bâtiment d'activités / bureaux
Surface : 477 m²

BRISSAC-LOIRE-AUBANCE (49)
Bâtiment d'activités / bureaux
Surface : 535 m²

LA ROCHE-SUR-YON (85)
Bâtiment d'activités / bureaux
Surface : 1 500 m²



Construction d'une plateforme de distribution de courrier louée à un Groupe coté. Le locataire est une entreprise de services de proximité.

(17,1mds € de CA et 1,5md d'EBITDA € au 30/06/2023)



Construction d'un bâtiment tertiaire à destination d'entrepôt et de bureaux loué à un Groupe coté et spécialisé dans la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie.

(22,8mds € de CA et 3,2mds € d'EBITDA au 30/06/2023)



Réhabilitation d'un bâtiment d'activités et de bureaux loué à une filiale cotée à la bourse de Londres. L'utilisateur est spécialisé dans l'aménagement intérieur et l'isolation

(0,7mds £ de CA et 15,6m £ d'EBITDA)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

CHIFFRES CLÉS DE LA SCI AALTIMMO 3

5,8M€

de fonds investis

42

associés

10

partenaires

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

De nombreux facteurs de risque liés à l'environnement politique, économique, juridique, réglementaire et fiscal au niveau national, et plus particulièrement aux marchés immobiliers, ainsi que les risques techniques et les risques liés aux locataires peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du portefeuille et sa capacité à générer un revenu net positif.

Pour votre bonne information, les principaux risques de votre investissement sont listés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Risque de perte en capital : le capital investi n'est ni garanti ni protégé, l'investissement initial peut fluctuer et, par conséquent, les investisseurs peuvent ne pas être entièrement remboursés.
- Risque de contrepartie : risque de promotion, risque de vacance locative, risque investisseurs. Le risque de contrepartie peut être lié aux appels de fonds, qui dépendent de la qualité des actionnaires impliqués et sont réglementés par le cadre prévu de l'article L214-61-1 du code monétaire et financier jusqu'à la vente des actions de l'actionnaire défaillant.
- Risque de liquidité : il correspond au risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements financiers ou la contrainte de céder des actifs dans des conditions défavorables pour pouvoir respecter ces engagements notamment, en fonction de son passif, des modalités de rachat des parts de la société et des caractéristiques de sa dette (échéance de la dette potentiellement inférieure à la durée de vie de la société).
- Risques de marché dans le contexte de l'investissement proposé, sont principalement liés aux risques du marché immobilier et aux risques inhérents à la gestion des immeubles (vacance locative, baisse de la valeur d'expertise, risque de taux d'intérêt, ...).

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Lionel CADROT
Directeur du Développement

07 78 82 00 02
l.cadrot@aaltoreim.com



Morgane LE GUYADER
Relations Investisseurs

06 37 82 74 76
m.leguyader@aaltoreim.com



AALTO
REIM

www.aaltoreim.com